

Pour accomplir les tâches qui lui sont confiées, l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA peut avoir recours à des tiers au titre de mandataire. Pour ce faire, la FINMA tient une liste des candidats possibles, parmi lesquels elle choisit ses mandataires pour les mandats concrets. Pour enrichir cette liste, nous cherchons des

mandataires pour les procédures de liquidation ordinaire et de faillite

Contenu des mandats

En tant que **liquidateur**, vous êtes responsable du déroulement d'une procédure de liquidation (de la faillite) et garantissez les intérêts des créanciers, voire d'éventuelles autres personnes. Votre mission consiste à réaliser les actifs et à vérifier les créances. Vous devrez assurer la conduite des affaires, faire valoir des créances devant les tribunaux et procéder au paiement des dépôts garantis.

Profil requis

Pour remplir ces tâches, vous disposez de connaissances approfondies dans la législation des marchés financiers ainsi que d'excellentes connaissances techniques dans le droit de la liquidation et de la faillite. Vous avez pu avec succès mettre à l'épreuve vos connaissances dans des projets de référence où vous avez occupé une fonction de direction. Vous connaissez les principes de comptabilité et êtes en mesure de reconstituer les flux de trésorerie afin de prendre les mesures nécessaires pour les rendre disponibles. Disposant d'une infrastructure (bureautique) adaptée ainsi que d'un personnel correctement qualifié, vous garantissez une exécution efficiente et rapide du mandat. Votre structure de coût permet de mener le mandat de manière économiquement rationnelle.

Fiable et expérimenté, le responsable du mandat est prêt à prendre, après discussion avec la FINMA mais de façon autonome, des décisions orientées sur les objectifs et visant une optimisation du rapport coûts/efficacité. Il est en mesure de garantir les intérêts de l'établissement de manière autonome et de faire avancer la procédure par des décisions axées sur les résultats dans le cadre de l'exécution du mandat qui lui est confié.

Constituent également un atout une expérience dans la gérance d'immeubles, des connaissances techniques en droit fiscal et la maîtrise de la technologie forensique (évaluation et sécurisation des données) en matière de lutte contre la criminalité économique de même qu'une expérience pratique chez un établissement assujetti. Le responsable du mandat dispose de préférence d'un réseau de prestataires qualifiés à l'échelle nationale et internationale sur lequel il peut le cas échéant s'appuyer pour accomplir son mandat.